



Le ciel appartient aussi à ceux qui demeurent dessous

Communiqué de presse réseau DRAPO

Le mardi 5 juin 2018

Réduction de la pollution des aéroports & du trafic aérien: l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie) incite la France à aller beaucoup plus loin.

Depuis des années, les associations de riverains des aéroports, dont le réseau DRAPO, demandent aux autorités de prendre des mesures pour réduire la pollution des aéroports et du trafic aérien à la hauteur des enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air.

Comme prévu par l'article 45 de la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et le décret n°2016-565, l'ADEME a fait, pour 11 grands aéroports français (dont Paris-Orly), le «Bilan national du programme d'action des aérodromes».

Le bilan de l'ADEME établit que, les objectifs de réduction en «intensités d'émission*» en gaz à effet de serre et en polluants atmosphériques**, fixés par le décret (soit -10% en 2020 et -20% en 2025 vs 2010), seront respectés.

Cependant l'ADEME démontre que ces objectifs en «intensités d'émissions»- c'est à dire en quantité de polluant divisé par le nombre d'unités de trafic (passagers ou fret), sont très faciles à atteindre. Ainsi, sans réduire le niveau d'émission de polluants en valeur absolue, il suffit d'augmenter les unités de trafic (accroître le trafic aérien en passagers) pour que cet indicateur trompe l'œil affiche une baisse des émissions de polluants en «intensités d'émissions».

Réseau DRAPO : Défense des Riverains de l'Aéroport de Paris-Orly

Siège social : 15 rue LAMARTINE 91800 BRUNOY Adresse postale : 15 rue CAMBRELANG 91330 YERRES Siret : 82761710100015 code APE : 9499Z



contact@drapo.info



www.facebook.com/DRAPO



[@DRAPORLY](https://twitter.com/DRAPORLY)



www.drapo.info

Réseau déclaré le 16 juillet 2017 sous la référence W912009197

Association reconnue d'intérêt général (renouvellement le 27 juin 2017)

Le rapport de l'ADEME est très clair et incite la France, à aller beaucoup plus loin pour être à la hauteur des enjeux relatifs au changement climatique et à la qualité de l'air:

- «Les aéroports devraient respecter des objectifs de réduction des émissions absolues, relatifs aux gaz à effet de serre et aux polluants, à définir en cohérence avec un objectif national intégrant les vols internationaux (pour les GES), et pour les polluants, adaptés au contexte local de la qualité de l'air.»
- «Dans le cas des périodes de dépassement des valeurs limites de qualité de l'air, le trafic aérien devrait faire l'objet d'une adaptation et réduction d'activité... »
- «Ouvrir un débat sur la maîtrise du développement du trafic aérien».

Dans le cadre du volet «Performance Environnementale» des assises de l'aérien, le réseau DRAPO demande aux autorités de se montrer à la hauteur des enjeux en suivant les propositions de l'ADEME.

S'agissant de l'aéroport de Paris-Orly, enclavé en ville aux portes de Paris, DRAPO demande de fixer les objectifs de réduction, en valeur absolue, de la pollution de l'aéroport d'Orly (incluant celle des avions en vol) et d'appliquer enfin l'article 181 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 en restreignant le trafic aérien lors des pics de pollution. La santé des populations riveraines de l'aéroport et l'amélioration de la qualité de l'air en Ile de France sont en jeu.

* Intensité d'émission: rapport entre la quantité émise et le nombre d'unités de trafic (passagers, fret, poste)

** GES = Gaz à Effet de Serre NOx = Oxydes d'Azote TSP = Particules Totales en Suspension
COV = Composé Organique Volatil